



PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN » : LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L' AISNE, AUX CÔTES DE L' ETAT, AU CŒUR DU DISPOSITIF ET DE L' ACTION.

**Le programme « Petites Villes de Demain » a été lancé le 1<sup>er</sup> octobre 2020** par la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Il a pour objectif de **conforter la place centrale et de dynamiser l' attractivité des villes moyennes et des bourgs qui structurent l' ensemble de leur territoire proche.**

**Dans l' Aisne, 25 communes ont été retenues au titre de ce dispositif.** Sous l' égide du représentant de l' Etat et en présence des élus locaux ainsi que du Conseil départemental de l' Aisne, partie prenante du dispositif, de nombreuses collectivités signent actuellement leur convention d' adhésion au programme « Petites Villes de Demain ».

**Vendredi 30 avril, ce sont ainsi les villes de La Capelle, Le Nouvion-en-Thiérache et de Vervins qui ont signé cette convention.**

En tant que chef de file des solidarités humaines et territoriales, **le Conseil départemental de l' Aisne est, aux côtés de l' Etat, un des partenaires au cœur de ce programme.** En effet, la mission du Département est de veiller à un développement harmonieux de l' ensemble des territoires, et son action permet de développer une offre de services au public équilibrée et pertinente.

Le Conseil départemental de l' Aisne accompagne depuis longtemps les collectivités du bloc communal à travers deux leviers principaux : un accompagnement financier, grâce à ses deux dispositifs **Aisne Partenariat Voirie et Aisne Partenariat Investissement**, mais aussi un accompagnement technique, grâce à **l' Agence Départementale d' Ingénierie pour les Collectivités de l' Aisne (ADICA).**

**Dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », le Département s' engage, en plus,** à mobiliser des cofinancements supplémentaires prévus dans le cadre de la convention, mais aussi à conforter son offre de services territorialisés, destinée à la population, via l' action sociale des UTAS, les centres d' exploitation de la voirie, les collèges, ou encore les centres de secours par le biais du Service Départemental d' Incendie et de Secours (SDIS).

Pour le secteur de **La Capelle, Le Nouvion-en-Thiérache et Vervins, le Conseil départemental a engagé d' importants investissements en faveur des collèges de ces trois communes,** dont le projet **d' internat d' excellence du collège Condorcet de Vervins,** qui renforcera le rayonnement et l' attractivité de cet établissement.

Par ailleurs, la réaffectation de **l'ancien tribunal de Vervins, permettra d'accueillir, entre autres, à terme une Ecole de la Deuxième Chance.**

D'autre part, sur l'ensemble du secteur concerné, le Département soutient les projets culturels portés par les collectivités, à l'exemple des **Tiers-lieux ou encore des bibliothèques** du territoire.

*« Le programme des Petites Villes de Demain **conforte la centralité des villes moyennes qui maillent notre département et soutiennent les communes rurales qui les environnent.** Ce dispositif partenarial génère des synergies qui maximisent l'effet de levier pour leur développement, dans une approche ciblée pour répondre aux besoins des territoires, en concertation avec les élus locaux. **Le Conseil départemental de l'Aisne peut ainsi démultiplier son action, au service des Axonais** »* souligne le Président Nicolas FRICOTEAUX.